

Revenus SCI usufruit/nue-propriété

Par sarah14, le 04/05/2015 à 20:34

Bonjour,

La situation est la suivante : mes parents ont créés des SCI en indivision qui sont louées à des entreprises. Depuis mes parents sont séparés. Mon père est décédé et a légué l'usufruit a sa partenaire de pacs et à mon frère et moi la nue-propriété sur sa part. Voici ma question, les revenus fonciers de ces SCI du 1er janvier jusqu'au jour du décès reviennent à qui ? L'usufruit démarre-t-il bien au jour du décès ?

Merci d'avance pour votre réponse. Cordialement